



Direction des services Techniques
01 34 08 95 90
FAX 01.34.73.02.13

Envoyé en préfecture le 25/01/2021

Reçu en préfecture le 25/01/2021

Affiché le 25/01/2021

ID : 095-219504800-20210107-DEC202101-CC



DÉCISION DU MAIRE

N° 2021/01

CONTRAT DE SERVICES POUR INTERVENTION SUR ALARMES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET TÉLÉSURVEILLANCE VIDÉO DES ATELIERS MUNICIPAUX

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération exécutoire du Conseil municipal du 17 juillet 2020, donnant délégation du Conseil au Maire,

Considérant la réglementation nous obligeant à procéder à l'entretien des alarmes et télésurveillance vidéo des ateliers municipaux,

Considérant qu'il y a lieu de prendre un contrat d'entretien et de services pour l'intervention sur alarmes et télésurveillance vidéo des bâtiments communaux.

Vu la proposition de la société 3S SAFETY 2 rue de la Cimenterie 95260 BEAUMONT SUR OISE.

D É C I D E

ARTICLE 1 : De renouveler le contrat signé avec la société 3S SAFETY, à compter du 1^{er} Janvier 2021 jusqu'au 31 Mars 2021.

ARTICLE 2 : Le coût des prestations sera payé par trimestre à terme échu et s'élèvera à 2 233.90 € HT – 2 680.68 € TTC. Ce tarif comprend quatre interventions maximum par mois, au-delà le montant fixé à l'article 9 s'appliquera.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 : Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.télérecours.fr>).

Fait à PARMAIN, le 7 Janvier 2021

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN

Envoyé en préfecture le 25/01/2021

Reçu en préfecture le 25/01/2021

Affiché le 25/01/2021



ID : 095-219504800-20210107-DEC202101-CC



INTERVENTIONS SUR ALARMES DES BATIMENTS DE LA COMMUNE
&
VIDEOSURVEILLANCE DES ATELIERS MUNICIPAUX

Entre les soussignés : **3S SAFETY.**
2 Rue de la Cimenterie
95260 Beaumont sur Oise

ET :

MAIRIE DE PARMAIN
Place Georges Clémenceau
95620 PARMAIN

Ci-après dénommé : « Le prestataire »,

Ci-après dénommé « Le Client »,

IL A ETE CONVENUE ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

Le présent contrat de services a pour objet d'assurer au Client la jouissance d'un dispositif de réception des images du système vidéosurveillance au PC de Sécurité,
Ainsi que l'intervention d'un agent de la société 3S SAFETY sur les Alarmes de la Commune, en cas d'omission de mise en service ou de déclenchements.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'EXECUTION :

3S SAFETY s'engage :

b) Vidéo des Ateliers :

Les fonctions de Vidéosurveillance assureront le traitement numérisé et automatisé des images vidéo issues de ensemble de prises de vue des caméras et/ou dôme.

Elle permettra la visualisation des images sur un écran, la surveillance cyclique des zones programmées, l'enregistrement et le stockage sur disque dur, la transmission et la consultation de la vidéo via le réseau Haut débit.

En cas de doute ou de mouvement suspect des images :

. Déplacement dans les délais les plus rapides et aux frais du client, d'un agent de la société sur site, pour effectuer une ronde de sécurité et comprenant la vérification de toutes les ouvertures du site protégé,

En cas de constat d'effraction ou de trace de tentative d'effraction et si le Client est absent :

- . Appel auprès des services de Police ou de Gendarmerie
- . Enregistrement des images pour les services de Police ou de Gendarmerie
- . Appel, si nécessaire, auprès d'une ou de société(s) spécialisée (s) pour une remise en état (provisoire) des portes, fenêtres et autres ouvertures détériorées.

3S SAFETY
2 rue de la Cimenterie – 95260 BEAUMONT SUR OISE
Téléphone : 01 34 69 69 00 – Télécopie : 01 34 69 67 93
RCS Pontoise 83135609200013 – NAF 8010 Z
AUT-095-2017-10-12-20170617531

L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. N'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.



b) A réception du signal d'alarme intrusion reçu à la société, et sans appel du client :

- . À procéder au déplacement dans les délais les plus rapides d'un Agent de la société, pour effectuer une ronde de sécurité et comprenant :
- . La vérification de toutes les ouvertures du site protégé,
- . La vérification de la Centrale d'Alarme,
- . La mise en et hors service de l'alarme

En cas de constat d'effraction ou de trace de tentative d'effraction et si le Client est absent :

- . Appel auprès des services de Police ou de Gendarmerie,
- . Appel auprès d'une ou de société (s) spécialisée(s) pour remise en état (provisoire) des portes, fenêtres et autres ouvertures détériorées.
- . Remise sous protection du système d'Alarme intrusion.

ARTICLE 3 - CONSIGNE APPLICABLE AUX FAUSSES ALARMES DUES AU FAIT DU CLIENT :

En cas de déclenchement d'une alarme par le Client ou lors de sa présence sur le site, celui-ci doit **impérativement contacter dans la minute qui suit notre PC de Sécurité au 01 34 69 69 00 , en déclarant son identité**, afin d'éviter la mise en route d'une intervention **payante**.

Sont considérées comme fausses alarmes dues au fait du Client :

- . Issues pas ou mal fermées
- . Issues non verrouillées
- . Alarmes consécutives à la mise « EN » ou « HORS » service du système
- . Omission de mise en service
- . Alarmes provoquées par des modifications d'exploitation ou d'environnement

ARTICLE 5- CONDITIONS DE PAIEMENT :

La facturation des prestations, dues pour l'année en cours, interviendra chaque trimestre à terme échu.

Le montant des prestations pour l'intervention sur Alarmes et la vidéosurveillance des ateliers est de :

Montant Trimestriel Hors Taxes	2 233.90 €
Taxe CNAPS + 0.40%	
Soit Total Trimestriel Hors TVA	2 233.90 €
T.V.A. 20%	446.78 €
Montant Total Trimestriel T.T.C.	2 680.68 €

3S SAFETY

2 rue de la Cimenterie – 95260 BEAUMONT SUR OISE

Téléphone : 01 34 69 69 00 – Télécopie : 01 34 69 67 93

RCS Pontoise 83135609200013 – NAF 8010 Z

AUT-095-2017-10-12-20170617531

L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. N'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.



ARTICLE 6 – DUREE DU CONTRAT :

Le présent contrat prend effet à compter du **1^{er} Janvier 2021 au 31 Mars 2021.**

ARTICLE 7 : CONTESTATIONS :

En cas de contestation quelconque, le Tribunal de Pontoise sera, de convention expresse, seul compétent pour en connaître, quelles que soient les conditions du présent contrat ou le domicile des parties, même en cas d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs, ou de stipulation de lieu de paiement.

ARTICLE 8 – CONDITIONS PARTICULIERES :

a) Après avoir pris connaissance des Conditions Générales et Particulières, qu'il accepte, le client s'engage à payer aux échéances fixées à l'Article 6 des Conditions Générales,

**ARTICLE 9 – A PARTIR DE CINQ INTERVENTIONS PAR MOIS –
 TARIFS D'INTERVENTION ET DE GARDIENNAGE D'UN AGENT DE LA SOCIETE :**

a) Nos Tarifs Hors Taxes, d'INTERVENTION SUR SITE D'UN AGENT .:

INTERVENTION DU LUNDI AU VENDREDI (Sauf jours fériés)

De : 08 h 30 à 20 h 00>

120.00 Euros H.T./I

INTERVENTION DU LUNDI AU VENDREDI (Sauf jours fériés)

Après 20 h 00>

120.00 Euros H.T./I

INTERVENTION WEEK-END & JOURS FERIES.....>

150.00 Euros H.T./I

(Taxe CNAPS et TVA en sus)

b) Nos Tarifs hors taxes de SURVEILLANCE DU BIEN : EN CAS DE CONSTAT D'EFFRACTION :

**- TAUX HORAIRE DE GARDIENNAGE DU BIEN PAR UN AGENT
 JUSQU'A L'ARRIVEE DES SERVICES
 DE POLICE OU DE GENDARMERIE. ET MISE EN SECURITE TOTALE
 DU BIEN, (hors jours fériés).....>**

40.00 Euros H.T./H
(Taxe CNAPS et TVA en sus)

**- FRAIS DE REMPLACEMENT POUR REMISE EN ETAT
 (provisoire) DU BIEN DETERIORE.....>**

**REGLEMENT COMPTANT DE /OU DES
 FACTURES PRESENTEES PAR C.V.S..**

Le présent contrat, entrera en vigueur le : 01 JANVIER 2021.

Fait à Beaumont sur Oise, le 15 JANVIER 2021

(Faire précéder la signature, de la mention manuscrite "Lu et Approuvé")

Mairie de Parmain,



[Signature]

3S SAFETY
 Le Président

[Signature]
3S SAFETY
 2, Rue de la Cimenterie
 95260 Beaumont Sur Oise
 Tél. : 01 34 69 69 00
 RCS Pontoise 831 358 092

Loïc TALLANTER

3S SAFETY
 2 rue de la Cimenterie – 95260 BEAUMONT SUR OISE
 Téléphone : 01 34 69 69 00 – Télécopie : 01 34 69 67 93
 RCS Pontoise 83135609200013 – NAF 8010 Z
 AUT-095-2017-10-12-20170617531

L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. N'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.

Envoyé en préfecture le 25/01/2021

Reçu en préfecture le 25/01/2021

Affiché le 25/01/2021



ID : 095-219504800-20210107-DEC202101-CC